



Opportunités et Stratégies pour
des Exploitations Résilientes

Webconférence 5 novembre 2020
OSER'NERGIE

**Mettez de l'énergie
dans votre revenu**

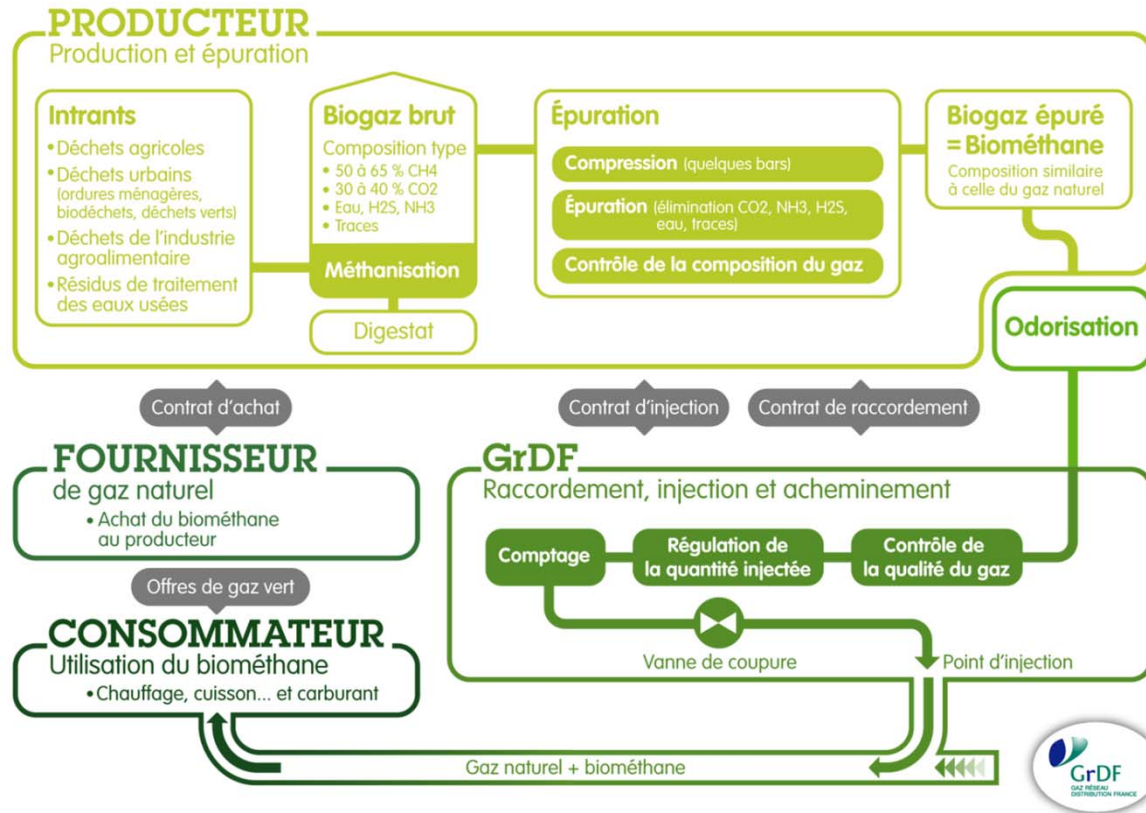


ATELIER METHANISATION :

LE RACCORDEMENT GAZ ET LA VENTE DU GAZ

Le raccordement : Principe

De la méthanisation à l'injection : répartition des rôles



Réseau de distribution



Réseau de transport



Le raccordement : Démarches

Réseau de distribution



- Préfaisabilité
- 1 062 € HT

- Etude de faisabilité
- 2 554 à 3 067 € HT

- Etude détaillée
- 9 645 à 10 749 € HT

Réseau de transport

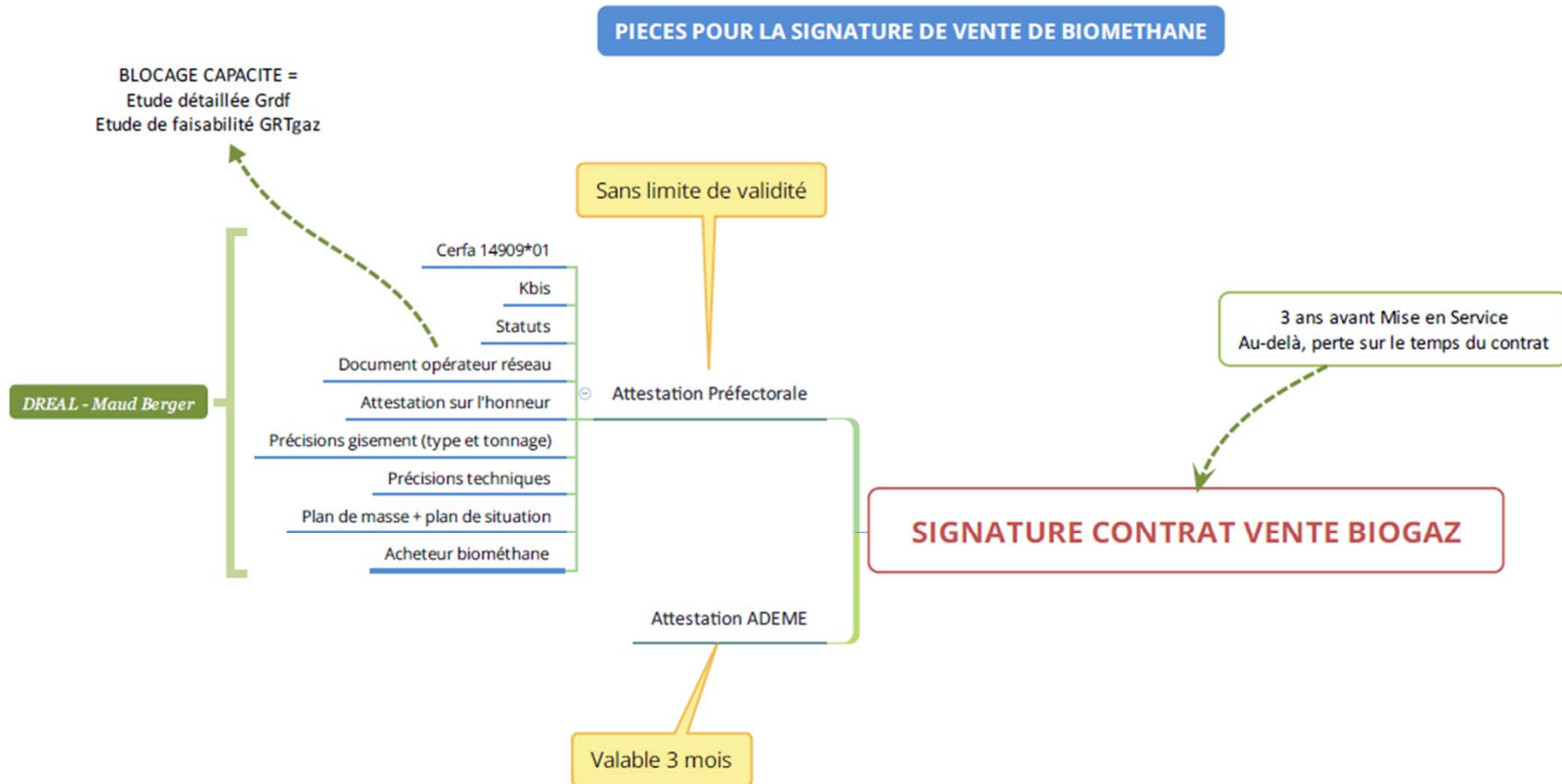


- Préfaisabilité
- Gratuite

- Etude de faisabilité
- 12 000 € HT

- Etude de raccordement
- 33 000 € HT

Démarche de signature d'un contrat de gaz



Tarifs de vente du gaz en vigueur

CAPACITÉ MAXIMALE de production	T_{vente} (en c€/kWh PCS)
Inférieure ou égale à 50 m³/h.....	9,5
Comprise entre 50 et 100 m³/h.....	Interpolation linéaire entre 9,5 et 8,65
Comprise entre 100 et 150 m³/h.....	Interpolation linéaire entre 8,65 et 7,8
Comprise entre 150 et 200 m³/h.....	Interpolation linéaire entre 7,8 et 7,3
Comprise entre 200 et 250 m³/h.....	Interpolation linéaire entre 7,3 et 6,8
Comprise entre 250 et 300 m³/h.....	Interpolation linéaire entre 6,8 et 6,6
Comprise entre 300 et 350 m³/h.....	Interpolation linéaire entre 6,6 et 6,4
Supérieure ou égale à 350 m³/h.....	6,4

$$PI = PI_1 \times p_1 + PI_2 \times p_2$$

formule dans laquelle :

a) $PI_1 = 0,5$ c€/kWh PCS ;

b) p_1 est la proportion (en tonnage) de déchets des connectivités (hors boues de station d'épuration), déchets des ménages et assimilés ou déchets de la restauration hors foyer dans l'approvisionnement total en intrants de l'installation, calculée sur une base annuelle ;

c) PI_2 est définie dans le tableau ci-après :

CAPACITÉ MAXIMALE de production	PI (en c€/kWh PCS)
Inférieure ou égale à 50 m³/h.....	3
Comprise entre 50 et 350 m³/h.....	Interpolation linéaire entre 3 et 2
Supérieure ou égale à 350 m³/h.....	2

d) p_2 est la proportion (en tonnage) des produits issus de cultures intercalaires à vocation énergétique et des déchets ou résidus provenant de l'agriculture, de la sylviculture, de l'industrie agroalimentaire ou des autres agroindustries dans l'approvisionnement total en intrants de l'installation, calculée sur une base annuelle.

Evolution prochaine